



7 avril 2021

(21-2862)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: ORDONNANCE DE 2016 RELATIVE À LA LOI DE 2014 SUR LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE (RÈGLEMENT D'APPLICATION N° 5 ET CLAUSES DE RÉSERVE)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>ROYAUME-UNI</b>
--	--------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Ordonnance de 2016 relative à la Loi de 2014 sur la propriété intellectuelle (règlement d'application n° 5 et clauses de réserve)
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1569_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1569_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/GBR/187</a> , <a href="#">IP/N/1/GBR/C/76</a> , <a href="#">IP/N/1/GBR/D/47</a> , <a href="#">IP/N/1/GBR/E/29</a> , <a href="#">IP/N/1/GBR/P/36</a> ; <a href="#">IP/N/1/GBR/C/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Cette ordonnance fait entrer en vigueur l'article 22 de la Loi de 2014 sur la propriété intellectuelle, qui apporte certaines modifications aux dispositions de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets concernant la reconnaissance des œuvres et des interprétations ou exécutions étrangères protégées par le droit d'auteur. L'article 22 entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> décembre 2016 aux fins de la prise de décrets au titre des dispositions qui sont remplacées par son paragraphe 4) (article 159 de la Loi) et des dispositions qui sont remplacées, incorporées ou omises par ses paragraphes 5), 6), 7) et 8) (qui se rapportent aux dispositions des articles 206 1) et 4) à 6) et 208 5) de la Loi). L'article 22 entre en vigueur le 6 avril 2017 pour les autres fins.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	6 avril 2017
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	12 février 2021
<b>Autres renseignements</b>	<a href="https://www.legislation.gov.uk/ukxi/2016/1139/note/made">https://www.legislation.gov.uk/ukxi/2016/1139/note/made</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni  <a href="mailto:information@ipo.gov.uk">information@ipo.gov.uk</a>  0300 300 2000  Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.